

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Sacha. Soldini pour la création d'une commission permanente de la mobilité

Nyon, le 9 février 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les commissaires se sont réunis le 14 janvier 2016 en présence de Mesdames ANGELI, MAUSNER LEGER, VUAGNIAUX, et Messieurs DUTRUY, JENEFSKY, SOLDINI, TSCHUY. Monsieur BUCHS étant excusé.

Les commissaires se sont interrogés:

1. sur la raison d'être de cette éventuelle commission et son rôle,
2. sur les sujets qu'elle pourrait traiter et ceux qu'elle ne devrait pas traiter,
3. sa composition et les règles de suppléance éventuelle, ainsi que sur la périodicité des séances.

La commissaires formulent alors les vœux ci-dessous.

Ils considèrent que la « commission consultative mobilité » pourrait constituer une plate-forme d'échanges sur les questions de mobilité entre les citoyens usagers et les ingénieurs. Cette commission serait amenée à traiter des sujets récurrents qui nécessitent cohérence et suivi, ce que ne permettent ni le traitement des préavis unitaires, qui ne concernent qu'un élément, ni les concepts généraux de mobilité qui, par définition, sont stratégiques.

Les thèmes récurrents qui pourraient y être traités seraient : l'état d'avancement des plans mobilité, les arrêts de bus, l'aménagement piétonnier, l'aménagement des pistes cyclables, l'accès physique aux parkings voiture, motos, vélos, les évolutions des horaires des trains et des bus, et surtout leur imbrication les uns avec les autres.

L'objectif visé serait un développement harmonieux des infrastructures de manière à intégrer les besoins de chaque Nyonnais qui, selon son agenda, est tour à tour piéton, cycliste et automobiliste.

Il ne s'agirait évidemment pas de s'immiscer dans les compétences d'exécution de la municipalité en contestant la couleur de la peinture d'un parking, mais bien de suggérer quelques propositions visant à améliorer les projets existants et donner des informations sur nos attentes futures. Toutefois, les commissaires ne se sont pas définitivement accordés quant à savoir si la future commission devait traiter seulement de questions stratégiques ou celles de nature opérationnelle.

Les membres de cette commission pourraient aussi « remonter » des éléments d'information permettant d'améliorer la conception des actions planifiées. Afin de suivre le rythme des travaux, une périodicité d'une séance tous les 2 mois semble adaptée.

Sans pour autant devenir « experts », les conseillers communaux ou membres de partis y siégeant auraient de meilleures connaissances techniques sur les normes en vigueur ce qui faciliterait le dialogue au sein de leur groupe pour les préavis en cours.

S'agissant de séances périodiques à l'initiative de la municipalité, les commissaires seraient d'avis que la suppléance soit admise. Les commissaires verraient aussi d'un œil favorable la présence d'experts ou d'invités extérieurs selon les sujets .

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de monsieur .Soldini « pour la création d'une commission permanente de la mobilité»,

ouï le rapport de la commission chargé de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer à la municipalité ledit postulat.

A la majorité, la commission

BUCHS Patrick, DUTRUY Gustave, JENEFSKY Robert, SOLDINI Sacha,
TSCHUY Frédéric, VUAGNIAUX Christine
MAUSNER LEGER Valérie , présidente-rapportrice